

# L'accueil extra-scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles : à deux vitesses

ÊTRE NÉ QUELQUE PART



La santé de l'enfant, approche multidimensionnelle

.....

*Avoir accès à un milieu d'accueil de qualité : un avantage pour l'enfant et sa famille, investissement à long terme pour la société. Dans les milieux d'éducation et d'accueil des enfants se jouent des enjeux d'égalité hommes-femmes, de cohésion et d'intégration sociale, de découverte des différences. Ces lieux de vie constituent une opportunité fondamentale pour contribuer à la réduction des*

.....

## Une question de droit

Par accueil extrascolaire, on entend, au sens le plus large, l'accueil d'enfants en âge scolaire en dehors des heures scolaires et du cadre familial. Les activités autonomes et encadrées - éducatives, culturelles, sportives ou autres -, prennent place dans l'enceinte de l'école ou en dehors de celle-ci.

En Belgique, l'accueil extrascolaire est un droit pour tout enfant. En effet, en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, l'Etat belge s'est notamment engagé à "promouvoir le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique" (art. 31) - à "assurer à tout enfant une éducation qui favorise, entre autres, l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités et le prépare à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux" (art.29, al. 1)<sup>1</sup>.

Depuis l'entrée en application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, celui-ci est aussi appelé « accueil temps libre ». Mais cette appellation soit controversée en raison, notamment, du fait qu'elle a tendance à occulter le caractère contraint des temps d'accueil pour de nombreux enfants et leurs familles.

Outre une fonction économique (la plus connue du grand public) qui permet aux parents d'avoir une activité professionnelle, de suivre une formation, de rechercher un emploi ou d'effectuer des démarches dans ce sens, on reconnaît à l'accueil extrascolaire deux autres fonctions essentielles :

- une fonction éducative : il joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'enfant.

**Séverine Acerbis,**  
licenciée en sociologie, directrice, Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance (BADJE).

*1. Le droit de tous à l'accueil extrascolaire transparaît aussi au travers de l'article 18 al.2 engageant les états parties à apporter une aide appropriée aux parents et assurer la mise en place d'institutions veillant au bien-être des enfants.*

L'asbl BADJE, Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance est une fédération pluraliste bruxelloise active dans le secteur de l'accueil des enfants et des jeunes. Elle déploie son énergie dans de nombreuses activités qui participent au développement, à la reconnaissance et à la professionnalisation de l'accueil de l'enfance en Région de Bruxelles-Capitale.

**Mots clés :** enfance, accueil, globalité, inégalités sociales de santé, école.

Les notions de plaisir, de loisir et de détente y occupent une place centrale. De plus, il éveille, développe des compétences, permet des apprentissages et favorise la participation des enfants ;

- une fonction sociale : il offre un lieu de soutien à la parentalité et permet la création de lien social.

---

### Vers la marchandisation ?

Pourtant, aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le droit à l'accueil extrascolaire est loin d'être une réalité pour beaucoup d'enfants, notamment ceux dont la famille vit en situation de pauvreté. Si de nombreux milieux d'accueil extrascolaire s'adressent à des publics précarisés, leur accès est insuffisant et inversement proportionnel aux besoins sociaux : le manque d'accès touche en particulier les populations les plus défavorisées de la société. En conséquence, les enfants qui profiteraient le plus des effets positifs d'un accueil de qualité en sont les premiers exclus.

La demande sociale en matière d'accueil extrascolaire est en hausse depuis deux décennies suite aux évolutions du niveau du marché du travail, en particulier l'extension des horaires de travail au-delà des heures scolaires et l'allongement des temps de trajets domicile/travail. On constate ces dernières années une véritable explosion de la demande d'accueil extrascolaire pour les enfants de 2,5 à 6 ans, et le secteur ne peut y répondre. La quasi-totalité des structures doivent refuser des enfants par manque de place et/ou de moyens. Cette pénurie de places se fait aussi particulièrement ressentir dans les écoles de devoirs.

Les populations les plus défavorisées de la société sont les plus touchées par cette pénurie. Les enfants des familles pauvres ont globalement peu l'occasion de participer aux activités de loisirs, culturelles, artistiques et sportives. Cette privation tient notamment au coût de ces activités, mais également au fait que d'autres soucis pèsent sur la famille et ne laissent pas facilement place à la recherche

d'activités de loisirs. De multiples obstacles se cumulent et entravent leur accès aux initiatives mises en place : manque d'information, frein financier, difficulté d'accès géographique, barrières psychologiques et liées aux conditions de vie... Les quartiers défavorisés sont en outre souvent mal desservis, ce qui rend plus rare et difficile la participation à des activités extérieures et la rencontre d'autres populations.

Cette situation est particulièrement criante en Région de Bruxelles-Capitale qui connaît une croissance de population spectaculaire et une paupérisation inquiétante. En Région de Bruxelles-Capitale, la pénurie de places d'accueil se fait ressentir de manière de plus en plus massive dans le secteur de l'accueil extrascolaire de même que dans les écoles maternelles bruxelloises. Et, comme c'est le cas dans le secteur 0-3 ans, les communes du « croissant pauvre » sont celles qui ressentent le plus ce phénomène, et où l'offre d'accueil a le plus de difficultés à se développer.

Le manque d'accès aux milieux d'accueil extrascolaire tient également aux réalités institutionnelles de ce secteur. Cet accueil se caractérise par un sous-financement structurel, un manque de qualification et de reconnaissance du personnel, un accueil à deux vitesses laissant poindre le risque d'une marchandisation d'une partie de ce secteur d'éducation. Ces réalités conditionnent l'accessibilité pour le public, en particulier pour les familles vivant dans la pauvreté. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cela se traduit dans les faits par une offre reposant essentiellement sur la bonne volonté des acteurs de terrain.

Ce secteur est régi par une multitude de cadres légaux, morcelés et parcellaires ; le résultat, sur le terrain, une politique manquant cruellement de cohérence et de continuité. En outre, ces multiples cadres de réglementation ne couvrent que de manière partielle les réalités complexes de l'accueil de l'enfance. L'accueil extrascolaire connaît en effet encore de nombreuses zones de « flou » ou de « vide juridique », d'absence de règles, de financement et d'organisation claire et explicite.



La santé de l'enfant,  
approche multidimensionnelle

L'accueil extrascolaire connaît dans le même temps un manque de moyens financiers généralisé. L'ensemble des cadres légaux sont sous-financés et n'offrent que des moyens de fonctionnement subsidiaires.

## Dualisation ou mixité ?

La réalité financière du secteur extrascolaire couplée au manque de normes de qualité fait émerger une sorte d'accueil « à deux vitesses » : des activités onéreuses sont proposées aux familles aisées par des organismes aux buts « peu ou prou » lucratifs. À côté de cela, un accueil « pour tous » se développe, jonglant avec les divers cadres et les multiples (maigres) subventions accessibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sein des écoles elles-mêmes, cet accueil à deux vitesses va croissant : des activités payantes (créatives, sportives, musicales, etc.), parfois très chères sont proposées aux enfants sur le temps de midi et après la fin des cours, pendant que les enfants moins nantis restent à la « garderie », dont les conditions d'accueil sont précaires.

Plus fondamentalement, ce qui interpelle au niveau de l'accueil extrascolaire, c'est que ce secteur est tributaire d'un rythme scolaire hérité d'un autre temps, inadapté aux besoins des enfants, des parents et du marché du travail. L'organisation des journées scolaires est très morcelée, chaque acteur a peu de temps pour mettre en œuvre un projet pédagogique de qualité et peu de place pour développer le sport, la musique, la créativité, pourtant essentiels pour un développement harmonieux des enfants. De plus, cette organisation est difficilement conciliable avec les obligations professionnelles de la plupart des parents.

Dans le contexte de crise économique et de mutation sociale et culturelle que nous vivons aujourd'hui, l'investissement dans l'accueil de l'enfance présente un potentiel unique pour promouvoir l'égalité et la justice sociale, et engranger les retombées les plus bénéfiques.

Les études ayant démontré les effets bénéfiques de l'accueil pour l'enfant et sa famille ont également mis en avant que les accueils touchent un public diversifié avaient un effet plus bénéfique que les accueils touchant un public homogène. Ainsi, la mixité est une des composantes de la qualité, un « critère » de qualité. Dans ce contexte, la pénurie de places et les inégalités d'accès constatées en Fédération Wallonie-Bruxelles sont à considérer comme des entraves majeures à l'organisation d'un accueil de qualité.

L'accueil extrascolaire mérite une réflexion en profondeur quant à son rôle, sa place et son articulation avec les autres espaces-temps d'éducation de l'enfant. Alors que l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ne parvient plus à accomplir sa mission d'émancipation sociale et de lutte contre les inégalités, les lieux d'éducation informelle de l'extrascolaire ne peuvent pallier à eux seuls les problèmes que l'école externalise, faute de pouvoir y répondre adéquatement. ●

